

Image not found or type unknown



Validité d'un compromis de vente

Par **YZAZA**, le **27/04/2008** à **23:27**

Bonsoir, il y a environ 2 ans nous avons acheté une maison avec terrain et garage ; il y avait eut 3 compromis de signé concernant : la maison , le terrain de 400m²+2garages , et 1 terrain de 3000m²; entredeux la mairie de notre commune a fait valoir son droit de préemption; nous avons appris très recemment que en fin de compte la mairie n'a pas pu finaliser son achat car le terrain de 3000m² dependait d'une zone non-préhemptable !!!Dnc elle n'a rien acheter du tout ; Je souhaiterai savoir dans quel mesure il nous est encore possible de faire valoir notre droit pour l'achat de ces terrains si le compromis de vente signé à cette époque est toujours VALABLE (sachant que le prix du 3000m² est de 700 euros sur le compromis et que le vendeur enveut beaucoup plus)